

Sujet : [INTERNET] Usine methanisation Frevin Capelle

Date : Wed, 24 Feb 2021 22:07:05 +0100

De : Eddy Bajoux

Bonsoir,

Habitant de Frévin Capelle, je vous informe par ce mail être totalement contre ce projet d'implantation d'une usine de Méthanisation sur la commune.

Le contexte actuel ne permet pas, notamment par l'impossibilité plusieurs réunions publiques, d'expliquer aux habitants la réalité du projet avec ses avantages mais aussi ses inconvénients.

Nous avons connu le projet par les réseaux sociaux. Sans cela, la période de consultation se serait déroulée sans réelles informations aux habitants.

J'estime quelques incohérences ou inconvénients réels à ce projet :

- une usine du même type est déjà implantée dans les communes voisines. Aucun intérêt pour les agriculteurs locaux qui pourraient se déplacer à l'usine existante.

- cette usine existante dans une commune voisine est desservie par des routes principales telle que la RD939. Les voiries qui permettraient d'alimenter l'usine de Frevin Capelle n'ont pas été conçues pour la circulation de nombreux poids lourds et tracteurs à répétition. Les voiries risquent de se dégrader fortement à court terme avec un impact non négligeable sur les dépenses publiques.

-la circulation intense de PL et tracteurs sera inévitable dans la commune de Frevin Capelle mais aussi sur la commune de Acq ou haute avesne. Les rues de ces communes sont assez sinueuses et parfois étroites avec de nombreux virages. Le risque d'accident serait beaucoup plus important.

Je vous remercie par avance pour la prise en considération de ce mail.

Bien cordialement,

Eddy BAJEUX, Habitant de Frévin capelle.

Sujet : [INTERNET] Projet methaniseur Frevin Capelle

Date : Fri, 26 Feb 2021 23:18:04 +0100

De : Marie-Hélène SMUCZYNSKI

Bonjour Mme Mr

Je viens de prendre connaissance de ce projet de methaniseur à côté de notre village d'Acq.

C'est une honte de mettre en place une telle usine à côté de nos habitations, de nos belles campagnes. En effet nous ne sommes peut être pas beaucoup d'habitants mais il est primordial de respecter notre avis et de laisser nos enfants respirer un air à peu près sain et non pas pollué par cette usine et tous ces rejets.

Que ferons nous d'ici quelques années quand nous découvrirons que les habitants ont des problèmes de santé liés à cette usine ???? Il sera trop tard malheureusement... Mais voilà nous ne sommes que de petites gens...

Nous sommes contre ce projet:

Marie Hélène Smuczynski habitante de ACQ 38 ans

Thomas Smuczynski habitant de ACQ 38 ans

Arthur Smuczynski habitant de ACQ 6 ans

Garance Smuczynski habitante de ACQ 2 ans

Merci à vous

Marie Hélène Smuczynski

Sujet : [INTERNET] Projet de métallisation de GREEN ARTOIS à FREVIN CAPELLE

Date : Mon, 1 Mar 2021 10:31:09 +0100

De : Marie Lachapelle-Bouju

Monsieur le Préfet,

Vous trouverez ci dessous mes arguments contre ce projet d'usine de métallisation.

Marie Lachapelle - Habitante de la Région Hauts de France.

- Les structures de méthanisation sont sujettes à de nombreux accidents – plus de 200 accidents sur le territoire français en 2020.
- Les boues d'épandage (digestats) détruisent la vie dans les sols, notamment la vie bactérienne et animale (vers de terre), ne contiennent que très peu de carbone utile à la terre. Ils véhiculent dans la nature un grand nombre de bactéries et virus pathogènes de par leur concentration.
- Le méthaniseur nécessite une forte quantité d'eau et d'énergie (électrique) pour son fonctionnement, jusqu'à deux fois plus d'énergie qu'il n'en produit.
- Il existe un important risque de pollution de l'air, de l'eau et de la terre lié au fonctionnement et aussi à l'épandage : émanation de CO₂, de H₂S, d'ammoniac, de particules fines, de métaux lourds, de nitrates, d'hormones, de perturbateurs endocriniens et d'antibiotiques ayant des conséquences sur la santé et favorisant l'apparition de cancers
- Les nuisances dues au trafic sont importantes : de nombreux camions et des tracteurs au moment de l'ensilage du maïs sur des routes qui ne sont pas toutes à la dimension nécessaire. N'oubliez pas que ces routes sont sinueuses, étroites qu'il y a un passage à niveau. Les frais d'entretien sont à la charge des contribuables.
- Il est prévu une entrée de 90 tonnes par jour d'intrants, c'est à dire 90 tonnes de produits pouvant être reçues par le méthaniseur .
Elles seront stockées et 60 tonnes par jour entreront en méthanisation, donc les moissons terminées, ce sera plus de 50 pour cent de déchets de type 2 qui seront traités quotidiennement.
* soit 60 tonnes par jour de déchets de type 2781- 1 produits d'origine végétale, effluents d'élevage déchets végétaux d'industries agroalimentaires (ces derniers étant de la pulpe de betteraves)
* soit 30 tonnes par jour de déchets de type 2781-2 de matières animales issues d'industries agroalimentaires, les déchets de cuisine et les boues de traitement issues de stations d'épuration d'industrie agroalimentaire.
* ces 30 tonnes proviendront de l'extérieur, il ne s'agit donc pas d'un circuit fermé entre les 4 agriculteurs concernés.

Cette deuxième catégorie nous inquiète, en effet le méthaniseur d'Etrun à côté de Mareuil auquel il est fait référence ne traite lui que des déchets végétaux.

On ne peut donc pas comparer le futur méthaniseur de Frevin Capelle avec le méthaniseur d'Etrun. Il ne s'agit pas d'une méthanisation vertueuse à la ferme, mais bien d'une entreprise industrielle avec un objectif de rentabilité et se qualifie d'entreprise agricole.

Maïs et pulpes de betteraves au lieu de nourrir des humains ou des animaux seront consacrés à produire du gaz. Ces produits vont devenir rares et leur prix peut grimper rendant encore plus difficile le travail des agriculteurs doivent nourrir leurs animaux.

- L'inesthétique de tels bâtiments va nuire à l'image des villages à proximité du site du Mont St Eloi ainsi qu'à la valeur de l'immobilier
-

Sujet : [INTERNET] METHANISEUR FREVIN CAPELLE

Date : Wed, 3 Mar 2021 10:55:40 +0100

De : Romuald Becart

BONJOUR

Je voudrai signaler mon mécontentement et dire que le projet d'installation de ce Méthaniseur à 800 mètres des premières maisons est un scandale.

En effet dans les porteurs du projet certains ont certainement des terrains qui se trouvent en pleine campagne et qui limiteraient les nuisances liées à ce projet comme les odeurs , le bruit des rotations de camion...

Les porteurs du projet ne sont pas de Frévin Capelle sauf une personne donc pourquoi ne font ils pas cela chez eux à GOUVES , MINGOVAL ou NEUVILLE SAINT VAAST

A cet effet les routes concernées ne sont pas adaptées à recevoir autant de gros porteurs et vont être à la charge du contribuable pour l'entretien.

Autre point à signaler , le fait que le conseil municipal et Le maire en tête n'ont absolument pas parlé à leurs administrés de ce projet ? Est ce normal ? NON ce projet était connu de personnes faisant parties de la communauté des communes de l'Artois et pour cause ce projet devait se faire à Haute Avesnes village du Président de cette communauté de communes et comme par hasard ,il a été changé pour se faire à Frevin Capelle : Coïncidence troublante

Quid de la valeur des maisons par la suite ? des nappes phréatiques , il faut savoir que la Scarpe passe dans le village et que d'importants travaux de réhabilitation des berges ont été réalisés il y a quelques temps.

Autre point négatif , ces agriculteurs vont traiter des matières végétales mais aussi et surtout des matières animales et donc tout ce que cela en découle les odeurs notamment : seriez vous prêts à avoir cela au bout de votre jardin : je ne pense pas

Et ils vont épandre tous ces déchets dans les champs avoisinants et appauvrir les terrains

Merci de prendre nos considérations en compte et de permettre que ce projet se fasse à un endroit plus approprié comme il a pu se faire à Etrun où la préfecture a organisé des réunions de travail entre les parties et ont permis de déplacer ce projet , les porteurs ont été intelligents et non pas fuis leurs responsabilités

Pour info le village de Acq a voté contre ce projet à cet endroit au dernier conseil municipal alors pourquoi le maire de Frévin ne fait pas de même

Cordialement

ROMUALD BECART

-

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] consultation GREEN ARTOIS - FREVIN CAPELLE

Date : Sat, 6 Feb 2021 08:22:09 +0100

De : Anne gaelle Clabaut

Bonjour,

Suite au dossier de consultation pour le projet GREEN ARTOIS à Frévin-Capelle, ci-joint mes interrogations concernant ce dossier mis en ligne :

Arrivée des intrants

- **Impact sur la fréquentation des véhicules :** quelle route d'accès sera privilégiée pour l'apport et la reprise des matières (par le village de Frévin ou par la nouvelle route d'accès au nord du site) ? Est-il possible de notifier la route d'accès par le village en interdiction poids-lourds si l'accès se fait par la nouvelle route ? Cela équivaut en moyenne à combien de véhicules / jour
- **Horaires d'acceptation des déchets sur le site :** quels sont les jours d'acceptation des déchets sur le site ? Sont-ils acceptés du lundi au vendredi ou le samedi et dimanche sont compris (problématique d'odeur, de passage de véhicules lors des week-ends). Idem pour les matières sortantes.
- **Nature des déchets acceptés :** quelle proportion de déchets industriels ou biodéchets par rapport aux déchets agricoles (on reste bien sur un valorisation principale des déchets agricoles)? Pour les déchets industriels, quels types de déchets sont acceptés (carnés, laitiers...) ? Doit on avoir recours à des cultures dédiées à la méthanisation sur des terres agricoles pour alimenter le méthaniseur ?
- **Aménagements mis en œuvre pour la réception des déchets :** étant la source d'odeur la plus risquée pour ce type d'installation et au vu des tonnages annuels entrants (36 000 tonnes) et des déchets amenés autres que agricoles (boues agro alimentaires, biodéchets...), pourquoi il n'est pas prévu un bâtiment de réception totalement fermé en dépression avec traitement de l'air pour éviter tout risque d'odeur ? Un bâtiment fermé que sur 3 côtés et/ ou des murs béton avec une bâche ne permettent pas d'éviter les odeurs sur ce type de dépotage (de plus, le côté ouvert serait orienté vers le village de Frevin)

Process

- **Temps de stockage des entrants :** combien de temps maximum peuvent être stockés les déchets amenés sur le site pour limiter le risque d'odeur avant leur incorporation dans le process ? La zone de réception est elle vide du vendredi soir au dimanche soir afin de limiter le risque d'odeur pour les riverains ?

Intégration paysagère

- **Hauteur des bâtiments :** n'ayant pas de vue ni de plan en hauteur de l'installation, on ne peut pas se rendre compte de l'impact paysager pour les villages de Frévin-Capelle et de Acq. Idem, aucune hauteur des merlons
- **Haie :** la haie plantée sur les merlons comporte t'elle des arbres de grande hauteur pouvant cacher l'installation et l'intégrer au paysage actuel (particulièrement vers Frevin)? Est elle constituée de plantes locales permettant le développement de la biodiversité sur la plaine ? Quelles sont les actions mises en œuvre pour préserver et développer la biodiversité sur le site ?

Capacités financières

- **Entretien sur le long terme** : quelles garanties financières sur le long terme que le process sera bien entretenu et les contrôles régulièrement réalisés ? Quelles garanties en cas d'incidents, accident ou incendie ?
- **Cessation d'activité** : quelles garanties financières de remise en état du site en cas de cessation d'activité (ex : suite à perte financière de l'activité, liquidation de l'entreprise, incendie...) ? Des garanties financières sont-elles mises en œuvre dans le cadre de l'arrêté d'exploiter ?

Pouvez-vous me confirmer en retour de mail la prise en compte des questions dans la consultation ?

Vous pouvez me joindre au besoin par retour de mail.

Vous remerciant d'avance.

Cordialement.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquete methaniseur Frevin-Capelle

Date : Thu, 4 Mar 2021 15:21:04 +0000 (UTC)

De : A.LOUIS

Pour :

Je suis un habitant de Frevin-Capelle. Voici quelques remarques concernant l'unité de méthanisation dont l'implantation est demandée à FREVIN-CAPELLE:

- cette unité sera implantée à moins d'un kilomètre du lit de la Scarpe sur des terrains qui globalement descendent vers la rivière. Le village est dans un creux. Les risques de pollution de la nappe phréatique ainsi que de la rivière ne sont pas négligeables.

- plus de 500 camions sont prévus par an pour acheminer les intrants ou enlever les compostats et ce jusque Bouret sur Canche à 30 km du méthaniseur. En tenant compte de ces déplacements, le bilan carbone ne sera pas très satisfaisant alors qu'une production d'énergie décarbonée est de plus en plus souhaitable.

-Les agriculteurs engagés dans cette filière réservent de plus en plus de place à la production d'intrants au détriment des cultures traditionnelles afin de gagner en rentabilité. Devra-t-on bientôt importer des betteraves et des pommes de terre?

Je pense que les habitants de Frevin-Capelle dont je fais partie vont devoir supporter bien des nuisances ou désagréments et je suis contre ce projet.

M. LOUIS Albert FREVIN-CAPELLE

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Objet : Projet d'unité méthanisation - Opposition au projet de GREEN ARTOIS / Commune de Frévin-Capelle (62)

Date : Fri, 05 Mar 2021 12:23:34 +0100

De : Monique GROS

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette correspondance en tant qu'habitante de Frévin-Capelle, commune où la douceur de vivre dans un contexte rural confère à ses résidents quiétude et respect de leur environnement.

Je vous fais donc part aujourd'hui de ma complète opposition au projet de construction d'une unité de méthanisation envisagé sur la commune. Cette opposition (mobilisant une grande partie de résidents) est

motivée, tant par l'absence d'intérêt même de ces installations, que par des doutes sur la procédure d'instruction administrative du dossier.

En premier lieu, et sur le fond même de ce projet, je considère que nous ne pouvons qu'évoquer l'aberration écologique de ces usines. Bien que le principe réside dans la décomposition de déchets verts pour générer de l'énergie (gaz), nous ne pouvons que déplorer la revente exclusive aux distributeurs d'énergie, sans aucun avantage pour les résidents de la commune puisque la production du gaz ne leur est pas destinée. Néanmoins, ces derniers ont droit aux nuisances directes et indirectes liées à ce type d'exploitation. J'évoque en effet la circulation intense des camions et des tracteurs qui viennent acheminer leurs déchets sur cette future usine, et évacuer les substances générées.

Par ailleurs, quelques agriculteurs "sponsors du projet" trouvent ici une opportunité pour venir déverser dans cette unité leurs excédents agricoles. Certains y trouvent même l'opportunité de produire spécifiquement ces excédents pour les conduire à la décomposition volontaire dans ces unités, avec l'usage parfois intensif des engrais et pesticides divers. Pourquoi sinistrer nos terres et polluer notre sol ?

Les boues résiduelles sont ensuite répandues un peu partout dans notre agglomération selon un plan d'épandage, avec de nouvelles nuisances car les exploitants agricoles ne se soucient aucunement des odeurs qui se dégagent avec une intensité qui varie selon la température, l'hygrométrie, et le vent.

En second lieu, je ne peux que déplorer le manque de communication délibéré de nos élus, prétextant le contexte des confinements et des restrictions de rassemblement dans un contexte de crise sanitaire. Ceci laisse planer un grand doute sur la volonté d'informer les frévinois de l'existence de ce projet.

Les conditions sanitaires n'ont pas permis de tenir des réunions publiques. Sans ironie de style, les habitants ont le sentiment d'avoir été informés par les réseaux sociaux de la démarche des pétitionnaires représentant la société GREEN ARTOIS, malgré les fortes incidences de leur projet pour la protection de l'environnement.

La consultation du public est aujourd'hui engagée car le projet est soumis au régime de l'Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Je m'interroge cependant sur ce qui a conduit à cette révision du régime retenu à l'issue de de la première réponse à la demande d'examen au "cas par cas" déposée le 18/04/2020 par les pétitionnaires. La décision initiale avait conduit à un premier arrêté imposant une étude d'impact (le 22/07/2020). Les résidents auraient apprécié cette étude d'impact et de dangers, complétée par une procédure d'enquête publique. La nomination d'un commissaire enquêteur aurait favorisé la communication et l'examen des conséquences de ce projet pour la SANTÉ des populations.

Or le site est pourtant dispensé de ces études par le nouvel arrêté du 09/10/2020, à la suite d'un nouveau dépôt de demande "cas par cas" par les porteurs du projet au cours de l'été 2020.

Vous comprendrez les doutes pour les résidents de la commune, conduisant à cet allègement soudain de la procédure d'instruction. Les raisons qui appuient la dispense d'étude d'impact sont liées au fait que « Considérant que les deux agriculteurs du plan d'épandage du méthaniseur déjà engagés dans des plans d'épandage urbains et industriels se retireront de ces derniers ». L'analyse a changé dès lors que 2 des exploitants se sont engagés à se retirer d'accords pris auprès d'autres unités existantes et les satisfaisant jusqu'à présent. Ces derniers découvriront-ils leurs pratiques et adapteront-ils leurs accords au gré des influences locales et des intérêts des pétitionnaires ?

Vous comprendrez qu'il est légitime d'obtenir l'ensemble des éclaircissements nécessaires sur ce sujet, avec toutes les vérifications qui s'imposent sur le retrait effectif des exploitants des autres unités.

Il est par ailleurs démontré que des usines analogues existent à proximité, donc sans nécessité de sinistrer notre commune esthétiquement et sécuritairement par la construction d'une nouvelle unité de méthanisation inutile.

J'ajoute que cette nouvelle démarche intermédiaire d'autorisation simplifiée, concédée en seconde étape, va à l'encontre du durcissement supposé de la réglementation en termes d'installations classées, et de la nouvelle politique de lutte contre l'artificialisation des sols.

J'accorderai donc la plus grande attention et réagirai avec vigilance et citoyenneté sur les points suivants, consécutifs aux pratiques d'épandage dangereuses pour NOTRE environnement :

- l'impact sur les nappes phréatiques, étendues et peu profondes
- les zones de captage d'eau
- l'épandage sur des terrains en pente qui subissent déjà des coulées régulières conséquentes
- l'épandage sur certaines parcelles qui jouxtent les habitations et sur lesquelles des épandages actuels sont effectués sans aucun respect des distances réglementaires.

De par l'importance de ces sujets, je reste déterminée à m'opposer à ce projet, et faire valoir nos droits en termes d'avis consultatif.

En parallèle, je ne manquerai pas de me rapprocher des services de la Mairie de Frévin-Capelle afin que soit enfin formalisé un compte rendu de séance où nos élus se seront saisis de l'ensemble des enjeux du projet.

L'incompréhension est forte sur les critères qui conduisent le Conseil à se positionner en faveur de ce projet ; il se voit en effet en responsabilité sur ses conséquences, et en responsabilité de préciser à ses administrés les éléments sur lesquels nos élus se basent pour rendre un avis qui doit être fondé, et en dehors de toutes complaisances :

- les études de circulation et les impacts chiffrés de l'augmentation de circulation par catégorie de véhicules (PL et tracteurs)

- les nouveaux risques d'accidentologie sur une commune fréquentée par nos enfants, des promeneurs, et des usagers de nos petites routes pour gagner leur domicile
- le plan de circulation précis prévoyant l'usage de voiries adaptées à la typologie des engins circulant, et évitant les interférences d'usagers
- les taxes perçues (taxes d'aménagement et taxes foncières perçues annuellement) démontrant les éventuels avantages économiques pour la commune
- les chiffres clés et les experts consultés pour présenter le projet aux élus, et les mettre en position d'émettre un avis fondé
- la connaissance parfaite des substances entrantes et sortantes dans l'usine, ainsi que les dispositions prévues pour l'analyse des boues générées et déversées, avec affichage des rapports
- non exhaustivement, l'ensemble des informations du dossier étudié par nos élus pour prendre position.

Le sentiment d'un manque délibéré d'information et de communication plane sur la commune, avec un défaut de consultation flagrant des résidents.

Les informations recueillies par la seule initiative de quelques habitants démontrent l'absence totale d'intérêt de ce projet pour notre commune, et de sa dangerosité pour notre environnement.

Je ne doute pas que les services de la préfecture soient sensibles à cette correspondance qui confirme mon opposition au projet de GREEN ARTOIS.

Cette opposition, partagée au sein de notre beau village de Frévin-Capelle, est si faiblement défendue face à l'action hostile de ces quelques pétitionnaires éloignés de nos intérêts, des enjeux environnementaux, et de la sécurité de nos enfants.

Je vous remercie par avance pour le temps que vous consacrez à l'étude de cette correspondance, et l'examen du dossier sur ces aspects de conformité.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes très cordiales salutations.

Monique GROS, habitante de Frévin-Capelle.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Objet : Projet d'unité méthanisation - Opposition au projet de GREEN ARTOIS / Commune de Frévin-Capelle (62) - Correspondance complémentaire.

Date : Fri, 05 Mar 2021 18:53:15 +0100

De : [Monique GROS](#)

Madame, Monsieur,

Je complète ma précédente correspondance de ce jour où j'exprime mon opposition au projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune.

L'existence de ce projet me conduit à un suivi des éléments liés à la consultation du public, et mis à la disposition par les services de la préfecture.

Je constate que des extraits de registres des délibérations des conseils municipaux tenus sur plusieurs communes environnantes sont disponibles par consultation du site internet officiel.

Toutefois, pour ce qui concerne la commune de Frévin-Capelle, nous retrouvons en pièce jointe un document relatif à une délibération de la Commune de Saulty.

Il me semble donc que ces éléments accessibles au public soient erronés, ou ont fait l'objet d'une erreur de manipulation.

Cet extrait de registre des délibérations (ou procès verbal de délibération) ne semble pas accessible en mairie sous format matérialisé, d'où l'insuffisance d'éléments nécessaire à la consultation du public.

Je vous joins le lien de consultation ci-dessous pour vérification :

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultation-ICPE-regime-enregistrement/GREEN-ARTOIS-SARL-FREVIN-CAPELLE>

Par ailleurs, ce même site ne fait part d'aucun récépissé de demande de dossier au titre de la "loi sur l'eau".

La nature du projet semble comporter quelques impact majeurs sur les milieux aquatiques nécessitant cette démarche.

Indépendamment du régime dont le projet de GREEN ARTOIS dépend, la loi sur l'eau (codifiée dans le code de l'environnement dans les articles L210-1 et suivants) définit une procédure.

Nous n'avons ici aucune trace de cette démarche, que ce soit en "déclaration" ou en "autorisation", ce qui me conduit à cette nouvelle interrogation.

Très cordialement.

Monique GROS, habitante de Frévin-Capelle.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] réponse a l'enquête publique concernant l'installation d'un méthaniseur a frevin capelle
Date : Fri, 5 Mar 2021 14:21:35 +0100
De : brigitte daubresse

Bonjour

Habitant Frevin- Capelle , je vous informe par ce mail être totalement contre ce projet d'implantation d'une usine de Méthanisation sur la commune.

La méthanisation est une source de pollution importante de l'air de l'eau et des sols

EMISSION DE GAZ

Les installations vieillissent mal et très rapidement présentent des fuites de méthane par leur porosité invisible a l'œil nu, ce gaz vient donc augmenter l'effet de serre

Il y a émission de gaz toxiques de soufre SO2 de sulfure d'hydrogène H2S et de CO2

AU NIVEAU DES SOLS

Le bilan carbone présenté comme neutre est une contre-vérité. En effet, le carbone capturé dans l'atmosphère retourne in fine dans celle-ci par combustion donc ne participe plus par les déchets de récolte à la compensation de la destruction naturelle de l'humus.

Le physicien Daniel Chataignier s'inquiète enfin d'un "*épuisement des sols*" provoqué par la méthanisation. Selon lui, le carbone extrait du sol n'est pas une ressource infinie parce qu'il ne se renouvelle pas aussi vite qu'on le récolte et qu'il manque aux micro-organismes du sol qui en ont besoin

pour se développer. Un risque d'infertilité des sols qui ne lui paraît pas pertinent au regard du faible gain énergétique.

GUERRE DES INTRANTS

notre méthaniseur est situé à 5 km de celui de Maroeuil Etrun et à 14 km de celui de bailleul aux cornailles , ce qui fait soit 3 méthaniseurs dans un rayon de 20 km

Or pour bien fonctionner un seul méthaniseur doit être réalisé dans un carré de 20km pour être assuré d'avoir une quantité d'intrants suffisante de nature végétale

il y aura donc compétition entre eux et risque d'y utiliser des matières animales ou des matières dangereuses aux conséquences plus lourdes pour l'environnement.

le projet de Frevin -Capelle a prévu cette option puisqu'elle est classée en 2781-2

Brigitte Daubresse

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet d'un méthaniseur à FREVIN CAPELLE 62
Date : Fri, 5 Mar 2021 19:23:17 +0000 (UTC)
De : dominique delcuse
Pour :
Frévin le 5 mars 2021

A l'attention de M Le Préfet Louis DE Franc

Nous vous faisons part de notre très grande indignation et nos inquiétudes bien fondées sur le projet d'une usine de méthanisation prévue à FREVIN CAPELLE 62 et vous exprimons nos raisons d'opposition à celui-ci.

Avant tout, ce projet était en gestation depuis deux ans avec la connivence de notre maire et GREEN ARTOIS et c'est seulement par hasard, au cours d'une marche, que nous avons découvert un panneau dans un champ. Aucune communication n'a été faite au préalable. Et l'enquête publique ne s'est pas faite dans des conditions normales en raison de la crise sanitaire et sans commissaire-enquêteur.

Après avoir pris connaissance des documents officiels CERFA, dossier ICPE et dossier épandage, nous sommes atterrés de lire que **cette future installation ne fait pas l'objet d'étude environnementale** et trop proche des premières maisons (600m). Où est l'Ecologie ?

Nous ne comprenons pas pourquoi industrialiser un si petit village de 380 habitants, niché dans la **vallée de la Scarpe en zone ZNIEFF** alors qu'une autre usine de même activité se trouve à 5km de là (Maroeuil / Etrun) et craignons pour la rivière et les nombreuses nappes phréatiques.

Nous nous opposons à ce projet car la configuration du village ne s'y prête pas pour le trafic des camions et tracteurs amenant les intrants et emportant les digestats (soit 1 aller + 1 retour pour chaque chargement) car nos routes sont très sinueuses et étroites avec des ponts et passage à niveau automatique. Il faut savoir que les terrains d'épandage encerclent le village et en cas de fortes pluies, les matières de digestat vont se diluer et s'écouler dans les rues, rivière et nappes phréatiques. Pour rappel, notre village est le bassin versant de la Scarpe avec des champs de captage. D'ailleurs la zone est classée en « vulnérabilité forte » et « irremplaçable ». Des coulées de boues se forment déjà à la moindre pluie, barrant les rues ce qui fait souvent la « une » des actualités. Avec le dérèglement climatique, les pluies seront de plus en plus fortes.

Concernant les cours d'eau, l'objectif écologique est de passer du classement « MEDIOCRE à « BON ETAT » pour 2027. Cette objectif semble d'emblée irréalisable.

Le méthaniseur et les épandages seront réalisés au-dessus des nappes phréatiques dites « affleurant es » et « à sensibilité très fortes », comme stipulé dans le PPRI.

Je vous invite à venir voir sur place notre village et vous comprendrez aisément que les habitants ont choisi ce lieu pour y vivre dans la tranquillité, au bon air, en vallée de la Scarpe, en toute sécurité et y pratiquer la promenade à pied, à vélo... sur le GR121 ce qui explique que la majorité des habitants ont signé notre pétition contre ce projet (cf les 3 pétitions envoyées le 5 mars, soit un total de 367 signatures)

A la lecture du CERFA renseigné par GREEN ARTOIS, nous lisons que vous autoriserez la construction de cette usine dans un site de monuments historiques, dans une zone ZNIEFF, en acceptant des intrants de type 2781-2b (matières animales) que cela engendrera des risques (fuites de gaz, voire explosion...), des pollutions des sols et nappes phréatiques et impactera négativement la vie humaine avec des bruits, odeurs et rejets dans l'air et eau. Et que dire de la sécurité sur les routes avec ce nouveau trafic supplémentaire alors qu'actuellement la circulation des riverains n'est pas toujours aisée. Où est l'Ecologie ?

L'expérience des autres sites de méthanisation en France et dans les pays voisins nous amène à réclamer des garde-fous en EXIGEANT un cadre plus stricte avec des conditions suivantes :

- Prolonger l'enquête publique pour une information plus démocratique et plus accessible
- Création d'emplois (critère important en zone rurale)
- Pour un meilleur partage de l'espace rural entre agriculteurs et habitants, interdire d'épandre et de traiter les champs les weekend et jours fériés
- Enfouissement des dômes
- Aménager un paysage arboré autour de l'usine par un architecte paysager
- Rendre accessibles à tous les résultats des contrôles et analyses
- Etablir un plan des transports dans le village
- Limiter le tonnage de chargement des camions
- Interdire que les volumes d'intrants n'augmentent au-delà de ceux déclarés officiellement sur le CERFA (17 200 T)

- Rendre obligatoire le transport des effluents en camion bâché pour limiter les nuisances olfactives
- Exiger un dédommagement financier à la commune pour la réfection régulière de la voirie, d'une part, et préserver les faunes et flores locales déjà bien fragilisées
- ...

Pour conclure, la tendance actuelle de l'agriculture est le commerce de produits bio à la ferme : légumes, farines, lait, pains... approuvée largement avec succès.

A la place de cela, nos agriculteurs locaux prennent un chemin opposé en priorisant le rendement pour eux et les pollutions pour les habitants et une surindustrialisation du secteur.

Vous remerciant de votre intérêt à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos salutations respectueuses

Mme et M Delcuse

-

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Méthanisation SARL Green Artois

Date : Fri, 5 Mar 2021 22:09:40 +0100

De : Richard Tellier

Bonjour,

Concernant le projet cité en objet, je souhaite faire quelques remarques :

La SARL Green Artois a décidé de porter un projet en dessous de ses intentions initiales afin d'échapper à l'enquête environnementale.

On est alors en droit de se poser des questions sur les risques environnementaux et sanitaires encourus.

- Risques environnementaux : appauvrissement et pollution des sols + épuisement (par la culture de maïs pour alimenter l'unité de méthanisation) et pollution de la nappe phréatique + propagation de gaz toxiques dans l'atmosphère

- Risques sanitaires : santé mise en danger par la consommation d'eau polluée et l'inhalation de gaz toxiques.

Une triple peine est infligée aux habitants puisqu'il existe également la contrainte financière : les contribuables vont devoir payer plus cher pour le traitement et la raréfaction de l'eau issue de la nappe phréatique qui sera utilisée par des personnes qui vont en tirer profit sans rien payer.

Quid des frais à engager pour rénover les routes endommagées par le passage des camions ?

Quid des frais médicaux pour se soigner à cause de la pollution environnementale subie.

En cette période de crise sanitaire, l'Etat prend des mesures depuis un an pour garantir notre santé et devant les nombreux risques que représentent la méthanisation, les pouvoirs publics élus par le peuple pour le peuple, n'agissent pas.

Qui prendra la responsabilité de détruire les ressources naturelles des territoires ruraux et la santé de leurs habitants ?

Nous vous demandons de ne pas laisser ce projet aboutir et s'il devait se poursuivre, d'évaluer l'impact environnemental et sanitaire pour protéger la planète et les hommes.

bien cordialement

Valérie et Richard TELLIER

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public Avis Méthaniseur Frévin-Capelle

Date : Fri, 5 Mar 2021 23:39:29 +0100

De : Bernard Spencer

Courrier destiné à la :

Direction de la Ccordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau des installations Classées
de l'Utilité publique et de l'Environnement

Monsieur le Préfet du Pas-de Calais,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci joint, nos remarques concernant l'éventuelle implantation d'une Usine de Méthanisation à Frévin-Capelle.

Nous vous en souhaitons bonne réception et lecture afin d'étudier ce projet de construction, mis à la consultation du public.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos considérations très distinguées

Thérèse Spencer
Bernard Spencer
62690 FREVIN-CAPELLE

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet d'un methaniseur à frevin capelle

Date : Sat, 6 Mar 2021 23:04:29 +0100

De : methaniseur frevin

De : **jeanclaude verne**

Date: lun. 1 mars 2021 à 00:25

To: methaniseur frevin

Bonjour

Comme beaucoup j'ai découvert le sujet sur la panneau d'affichage, au retour d'une marche .

Ce n'est pas du tout mon domaine , en ce qui me concerne j'agis dans la construction de logements et la gestion technique de ce patrimoine.

Depuis je cherche et lis les articles sur le sujet , et ils sont très nombreux ,et ne souhaite pas voir arriver cette pollution comme nous tous .

Les questions sont principalement sur le ou les moyens de contrôle de cette unité à mettre en place, de façon indépendante de Green Artois (ne peut être juge et partie), dans le cas ou bien évidemment

La possibilité de faire vérifier par la mairie par un organisme indépendant, de la conformité des installations, ainsi que des visites à la pleine période de fonctionnement du méthaniseur, et CR à disposition des habitants .

Et surtout , provision dans le compte d'exploitation de la société d'un montant annuel ,pour l'éventuel démantèlement du site au cas ou ce projet ne serait pas rentable .

Il n'appartient pas la collectivité , la commune, de supporte ces frais .

A propos des nappes :

Au droit du projet on communique le niveau de la craie,+/- 90.84 à 92.90 m NGF , et le niveau le plus connu soit en 2009 80 à 85 m NGF, soit un toit de craie de 5 à 12m maxi au dessus de la nappe .

En fonction de la fracturation de la craie , la percolation est +- rapide si fuite des effluents au droit du site .

Par contre le dossier ne mentionne aucune caractéristique des sols dans les zones d'épandage .

On dit également que ces parcelles sont classées aptitude 1, c'est dire faiblement hydrique , et c'est dans cette périodique que ce fera l'épandage du digestat .

Qui vérifie ,qui contrôle et quid de cette étude de sol.

Bien d'autres interrogations sur ces épandages que je ne maitrise pas .

Bien cordialement .

Jc Verne frevin capelle

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Methaniseur à frevin capelle

Date : Sat, 6 Mar 2021 23:11:55 +0100

De : methaniseur frevin

----- Forwarded message -----

De : **pernisek daniel**

Date: mar. 2 mars 2021 à 10:31

Subject: Re: questions sur le methaniseur

To: methaniseur frevin

Bonjour

Javais suggéré de demander si la société avait contracté une assurance en cac de dysfonctionnements majeurs et prévu un fond d'indemnisation des propriétaires du village en cas de dévaluation de leur patrimoine qui est fortement envisageable

- > Pour ma part je demanderai des garanties écrites .
- > Demander aussi le cahier des charges et si un business plan a été fait .
- > Rappeler aussi que ce type produit aussi des gazs à effet de serre 100 plus important que le méthane lui même déjà plus que le CO2.De plus ces gazs sont très nocifs pour les différentes conduites et explosives .

- > Dans les digestats il reste toujours des éléments nocifs tel que certains métaux
- > Je rappellerai aussi que Frévin est le bassin versant pour la Scarpe , ce qui suppose que le ruissellement des eaux de pluie se retrouveront dans la rivière qui draine aussi la nappe phréatique .
- > Avec d'autres arguments non exhaustifs , quelle maintenance est envisagée sur les conduites et à quelle périodicité .
- > Le dalle du silo de réception des intrants sera-elle étanchéifiée .
- > Pour la surveillance des sols , est-il prévu des carottages réguliers pour analyse .
- > Pour l'eau , l'agence de l'eau et le syndicat communal a-t-il été informé et exiger une analyse de celle-ci avec des périodes rapprochées
- > Concernant les transports de intrants et lors de l'épandage , la société s'est-elle engagée à réparer les voiries dégradées par un passage important des engins de transports .

| Pernisek Daniel 62690 frevin capelle

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Re: Pétition contre le projet Green Artois d'un méthaniseur de Frévin Capelle 62 suite
Date : Fri, 5 Mar 2021 16:09:14 +0000 (UTC)
De : dominique delcuse

Le vendredi 5 mars 2021 à 17:08:09 UTC+1, dominique delcuse a écrit :

Bonjour Monsieur le Préfet

En tant que membre du Collectif Frévinois, je porte à votre connaissance la liste des noms et adresses des personnes ayant signé notre pétition s'opposant au projet d'un méthaniseur sur la commune de Frévin Capelle, soit :

170 signatures des habitants
42 signatures lors de notre rassemblement devant la mairie le 27/02
155 signatures sur le site CHANGE.ORG (fichier en PJ)

soit un total de **367 signatures**

Vous en souhaitant bonne réception,

respectueusement

D Delcuse